



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-10-2

Ottawa, le 17 septembre 2008

Avis de consultation et d'audience

20 octobre 2008

Cambridge (Ontario)

Erratum

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-10 du 21 août 2008 et CRTC 2008-10-1 du 5 septembre 2008, le Conseil corrige par la présente l'Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-10, en remplaçant les paramètres techniques de façon à ce qu'ils reflètent les paramètres tels que soumis par United Christian Broadcasters Canada. L'Avis d'audience publique devrait se lire comme suit :

Les changements sont en caractère gras

Préambule

Les articles 2 à 5, **7** et 8 sont concurrents sur le plan technique pour l'utilisation de la fréquence 98,1 MHz.

Ces demandes, de même que les articles 1 et **6** seront traitées comme des demandes de radio compétitives pour London.

Article 7

London (Ontario)

No de demande 2008-0694-5

Demande présentée par United Christian Broadcasters Canada en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée de langue anglaise à London.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence **98,1 MHz (canal 251A)** avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 2 904 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 5 206 watts avec une hauteur effective d'antenne au dessus du sol moyen de 107,4 mètres).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

